FRC 3,25038
Case
FRC
22811

OBSERVATIONS

SUR LES ASSIGNATS,

PAR M. DE MONTLOSIER,

DÉPUTÉ D'AUVERGNE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OBSERVATIONS

SUR LES ASSIGNATS,

PAR M. DE MONTLOSIER,

DEPUTÉ D'AUVERGNE.

Iniquitas mentita est sibi.

ELLE est donc déja tombée dans l'opinion cette grande, cette sublime opération à laquelle vous aviez attaché toutes vos espérances (1) ! Elle est tombée ; il ne vous restera plus que la honte d'avoir aggravé nos malheurs, et à nous l'insuffisante consolation de vous les avoir prédits. Ce n'étoit donc

(1) *Dans le premier moment d'effervescence, les billets de la caisse d'escompte, représentatifs des Assignats, étoient à 2 pour cent de perte. Aujourd'hui il en coûte 5 pour cent pour se procurer des écus. Les réclamations de plusieurs provinces, la totalité de l'émission future, et la cessation de l'impulsion d'engoument donnée par les agioteurs, annoncent encore une baisse considérable.*

rien que la fortune de tous les citoyens françois ; puisque vous ne craigniez pas d'en faire l'abandon à de vils agioteurs ; puisque vous ne craigniez pas de leur immoler en même temps tous les principes de l'honneur et de la justice, et jusqu'aux loix éternelles de la propriété. Mais vous avez trouvé bien plus doux de céder à de petites affections pour de méprisables usuriers, ou à de petites haînes contre des prêtres. Vous avez trouvé bien plus doux de consommer une œuvre prônée avec tant de complaisance et annoncée avec tant d'éclat. Depuis long-temps elles étoient désignées vos victimes ; vous avez voulu les atteindre à tout prix, et vous n'avez pas craint de percer tout un peuple pour arriver jusqu'à elles. Voyez-le donc actuellement ce peuple se débattre au milieu des maux que vous avez faits. Entendez ce cri unanime qui a rompu tout à coup le silence que vous aviez imposé et qui demande où sont les peres de la patrie. C'étoit bien la peine de tourmenter avec si peu de générosité, des freres, des concitoyens, des amis ; c'étoit bien la peine de mettre tant d'art à appeller sur eux l'opprobre, la persécution, l'indigence ! Et voilà comme l'iniquité s'aveugle et se trompe elle-même. De tant de maux que vous avez faits jusqu'à présent vous n'en avez encore retiré aucun fruit. Vous avez semé par-tout la désolation et les larmes ; et ces larmes même ont frappé de stérilité

la terre qu'elles ont arrosée. Tant d'exemples seront-ils toujours inutiles à votre instruction ? il faut croire que vous prendrez enfin le parti de sonder sérieusement toute l'étendue de nos maux ; ils sont grands, mais ils ne sont peut-être pas encore sans remede, et du moins nous voulons conserver jusqu'à la derniere extrémité l'espérance d'un roi et de la liberté.

Je jetterai d'abord, si vous le trouvez bon, un coup-d'œil rapide sur l'opération des Assignats en elle-même ; j'en montrerai tous les vices ; j'examinerai ensuite la position actuelle des finances ; mais avant de calculer vos ressources, j'espere vous montrer qu'elles sont nulles sans la confiance ; et peut-être aurai-je le bonheur de vous convaincre que ce n'est pas en agaçant, comme vous avez fait, tous les intérêts et toutes les haines qu'on peut venir à bout d'établir cette quiétude politique sans laquelle il ne sauroit y avoir ni confiance, ni crédit, ni constitution, ni prospérité.

Lorsqu'un état est endetté, et qu'il veut payer ses dettes, il n'a qu'un seul parti à prendre, c'est d'augmenter sa recette ou de diminuer sa dépense ; et encore mieux de faire l'un et l'autre. Car ce sont toujours les impôts d'une nation qui sont le premier gage de ses créanciers. En France, tant que les impôts ont été au niveau des engagements publics, la confiance s'est soutenue. Du moment que

les impôts ont paru au-dessous, la confiance a baissé ; bientôt l'opinion publique s'est montrée d'une maniere menaçante, et il a fallu bien vîte s'environner de moyens extraordinaires pour la calmer. Malheureusement ces moyens extraordinaires n'ont su se tourner que contre leur propre destination. Au lieu de commencer à raffermir le gouvernement et l'impôt, ces deux bases de tout crédit, leur premier mouvement a été de les détruire. Des hommes appellés à montrer de la sagesse n'ont voulu faire ostentation que de leur force ; il a fallu que cette force se mesurât à tout, qu'elle envahît tout, qu'elle détruisît tout ; et c'est au milieu des incendies et des ruines qu'ils ont prétendu fixer la confiance épouvantée.

Irrités alors plutôt qu'instruits par leurs revers, ils ont porté leurs regards sur l'opulence d'une classe d'hommes si long-temps respectée ; on s'est concerté de toutes parts pour soulever l'opinion publique contre eux, et l'on n'a pas craint d'imiter à leur égard l'injustice de ces temps barbares envers une peuplade malheureuse à laquelle on ne manquoit pas de supposer des crimes dans les calamités publiques, pour se donner un prétexte de les dépouiller. Enfin après bien des sophismes et des jeux de dialectique établis pour la forme, l'Assemblée nationale, juge et partie, a déclaré que tous les biens de l'église étoient à sa disposi-

tion : principe qu'on a d'abord voulu laisser reposer quelques moments pour pouvoir plus à son aise en tirer des conséquences, mais qu'on a repris bientôt avec plus d'ardeur pour en faire sortir la superbe opération des Assignats.

Ici je veux bien admettre pour un moment le principe pour n'examiner que les conséquences. Et d'abord quand il seroit vrai de dire que les biens du clergé sont à la disposition de la nation, je crois qu'il ne s'en suivroit pas pour cela que ces biens lui appartiennent, et qu'elle peut les détourner de leur véritable destination pour les employer à son profit. On dit aussi que les matériaux d'un édifice sont à la disposition d'un architecte; que les revenus d'un pupille sont à la disposition de son tuteur; certains emplois d'un état à la disposition du ministre; on ne veut pas dire pour cela que l'architecte, le tuteur ou le ministre aient le droit de détourner à leur profit, ou pour des objets étrangers, tout ce qui est à leur disposition. Mais en supposant encore que les biens du clergé appartiennent à la nation, qu'en résultera-t-il? Je soutiens, moi, qu'en vertu de ce principe même, elle ne peut ni les aliéner ni s'en servir pour acquitter la dette publique. En effet que diriez-vous d'une communauté qui, pour payer ses impôts, voudroit vendre une partie de ses propriétés, telle, par exemple, que la forêt qui sert à l'usage et au chauffage

commun? vous verriez dans cette entreprise une injustice distributive, une atteinte manifeste portée au droit du pauvre en faveur du riche. Si les biens du clergé appartiennent à la nation, il est évident qu'ils forment de même une propriété indivise à laquelle tous les individus ont un droit égal, et sur laquelle le riche n'a pas plus de prétentions à exercer que le pauvre; or, en ordonnant l'aliénation de ces biens pour la dette publique, il en résulte que le pauvre fournit pour cette dette un contingent égal au riche; que le pauvre qui ne doit rien parcequ'il n'a rien, paie autant que le riche qui doit beaucoup parcequ'il a beaucoup. En un mot c'est la propriété et la subsistance du pauvre que vous vendez à la décharge du riche qui doit pour payer le riche a qui il est dû; que l'on rassemble tous les pauvres du royaume, qu'on leur étale leurs droits avec vos principes, qu'ils se soulevent ensuite; vos décrets à la main, qu'aurez-vous à leur dire?

D'un autre côté les biens du clergé appartiennent, dites-vous, à la nation, et c'est par cette raison que vous voulez les vendre; moi je dis que c'est par cette raison que vous ne le pouvez pas. Car si en principe ces biens appartiennent à la nation, c'est donc par la nation même que les détenteurs actuels de ces biens en sont investis. Confondez tant qu'il vous plaira *le domaine* avec *l'empire*, il n'en est que plus certain que vous ne pouvez pas

dépouiller les détenteurs actuels, s'il est vrai qu'ils tirent tout-à-la-fois leurs droits et de l'empire de la nation et de son domaine. Dites donc, après cela, que ces biens sont à la disposition de la nation; mais prouvez-moi auparavant que la nation de 1790 ait pu légitimement ôter ce que la nation de 1789 avoit pu légitimement donner. Voilà les notions les plus simples du bon sens; voilà le résultat des lumieres naturelles de la raison.

Si ce guide ne vous suffisoit pas, il en existoit, ce me semble, un autre encore plus sûr, qui devoit vous entraîner. Cet instinct de l'honnêteté, ce cri du sentiment, comment ne vous a-t-il pas attaché à la cause de ceux qui, se confiant dans la justice et dans la loi, ont abandonné par générosité leur fortune personnelle à des parents pauvres, à des freres, à des amis; comment ne vous a-t-il pas intéressé à ceux que les frais indispensables de leurs établissements ont forcé à des avances considérables, à ceux qui, souvent ont amélioré ces établissements, les ont embellis, enrichis aux dépens de leurs jouissances propres, souvent de leur patrimoine? Ces maisons qu'ils ont bâties, ces jardins, ces champs, si long-temps ornés ou cultivés de leurs mains, il faudra qu'ils les voient passer à de vils usuriers, à des banquiers, à des gens du fisc. Et ces hommes dans la décrépitude de

l'âge, ces respectables vieillards, il faudra qu'ils se sentent mourir avant de quitter la vie, il faudra qu'ils renoncent pour jamais à des habitudes douces qui ont fait toute leur existence et toutes leurs délices. Les barbares qui, à diverses reprises se sont emparés du plus grand empire de l'Asie, en respecterent les usages et les mœurs ; et vous !... oui, quelque nation de l'Europe que ce fût qui eût conquis la France, elle auroit épargné ce que vous avez détruit, elle auroit respecté ce que vous avez violé, et il eût été plus doux pour une grande partie de vos freres de tomber dans les mains de leurs ennemis que dans les vôtres.

Vous sentez bien à présent que je ne m'arrêterai pas long-temps sur l'hypotheque des créanciers du clergé, hypotheque qui devoit du moins vous paroître sacrée ; car enfin ceux-là n'avoient pas commis le crime d'être prêtre ; or, puisque toutes les loix, toutes les institutions de la terre étoient convenues de ce principe que *l'hypotheque fait essentiellement partie de la propriété*, de quel droit avez-vous cru pouvoir détruire ce que la justice de toutes les nations avoit consacré? Quel étoit donc le tort de ces honnêtes propriétaires des provinces, de ces hommes si respectables qui, sur la foi des loix, étoient venus placer le produit de leur économie, de leurs travaux, de leur industrie, non pas à un intérêt souvent usuraire comme une partie des

créanciers publics, mais au taux le plus foible, le plus modéré; par quel crime de leur part prétendez-vous aujourd'hui leur ôter une hypotheque qu'ils ont achetée par des sacrifices? par quel crime de leur part, ces véritables bienfaiteurs de la patrie vont-ils se trouver les derniers dans le remboursement des créances de l'état, tandis que les hommes avides, tandis que ceux qui se sont enrichis de la ruine publique, sont ceux que vos spéculations ont embrassés les premiers? C'est que, dans toutes vos opérations fiscales, insensibles aux principes de l'équité, vous n'avez jamais été touchés que de ce qui vous a paru profitable, vous avez pesé vos intérêts, vous avez mesuré vos forces, jamais la justice. Encore si, courbés sous le faix des événements comme Atlas sous le poids du monde, on voyoit que vous ne faites que céder à l'empire irrésistible de la nécessité, et que vous donnez du moins des larmes aux malheurs que cette nécessité vous commande, l'Europe, attentive à tous vos mouvements, pourroit compatir à votre sort et honorer du moins vos intentions et votre bienveillance; mais accumuler par plaisir des maux inutiles, dévêtir vos semblables et insulter ensuite à leur nudité, affecter un air sardonique et je ne sais quel sentiment de *complaisance* au milieu des émanations homicides de votre puissance, quel effet attendez-vous dans l'estime des hommes d'un sys-

tême de conduite aussi bizarre et aussi dénaturée ?

Des conséquences que vous avez tirées passons actuellement au principe même. Les biens du clergé, dites-vous, sont à la disposition de la nation; je veux le croire, mais dans quel sens? Ces biens, comme vous ne pouvez l'ignorer, ont été donnés à divers établissements dont l'existence, subordonnée au consentement de la nation, ne peut se conserver sans elle. Aussi dès que la nation retirera ce consentement, il faudra bien que l'établissement s'anéantisse, et que les biens de cet établissement, se trouvant sans maître, soient dès ce moment à la disposition de la nation, ne fût-ce que par droit d'épave ou de déshérence. Mais alors en doit-elle disposer pour épargner aux propriétaires des impôts qui sont à leur charge, ou doit-elle les employer à des institutions en faveur des pauvres, à des objets analogues aux premieres intentions des donateurs? Je veux bien ne pas entrer dans cette question; cependant je ne pourrai m'empêcher de remarquer comme une inconséquence de votre part, de ne pas détruire certains de ces établissements, et de vous emparer de leurs biens, de laisser subsister, par exemple, une partie des évêques et des évêchés, et de vous saisir de leur patrimoine. Comment, des titulaires que vous conservez et que vous dépossédez! des hommes vivants auxquels vous succédez! et vous appellez cela une révolution! On je le crois!

c'en est une très grande, sur-tout dans tous les principes de délicatesse et d'équité (1).

C'est ainsi qu'escortés de sophismes et d'illusions de toute espece, vous avez marché vers le terme de vos espérances; et malheureusement encore vous avez manqué votre but. *Quatre cents millions de papier-monnoie, et de papier-monnoie portant intérêt!* L'exposé seul de cette opération présente des idées inconciliables. Si ce papier avoit une base solide, pourquoi en faire du papier-monnoie! S'il n'avoit point de base, ou s'il en avoit une mauvaise, pourquoi appeller la confiance pour la tromper? pourquoi opérer la ruine de toutes les créances particulieres en faveur de la créance publique? Etoit-il bien nécessaire de parer le coup qui menaçoit les courtiers du fisc pour le diriger sur les propriétaires seuls des provinces, et de vous emparer tout de suite de l'honneur de mille banqueroutes frauduleuses pour vous éviter le malheur d'une banqueroute forcée? N'étoit-ce pas dans tous les sens la plus odieuse, la plus détestable de toutes les opérations financieres?

---

(1) Grands exemples de justice et de morale que vous offrez sans cesse à une nation renaissante, ou plutôt terrible leçon que vous donnez à tout le reste de l'Europe. Quelle révolution que celle qui, depuis dix mois, ne marche accompagnée que de brigandage et de forfaits! Oh cette sainte liberté, passion des grandes ames, desir, amour, espérance de tous les peuples! oh comme vous êtes coupables de l'avoir ainsi diffamée!

Du papier-monnoie portant intérêt ! Comment deux monnoies en France ; une qui porte intérêt, et l'autre qui n'en porte pas ! N'est-il pas évident qu'à confiance égale l'une devroit nécessairement anéantir l'autre ? Mais quel a donc été votre but ? Vous vouliez, disiez vous, augmenter le numéraire ; et vous créez les appâts d'un intérêt assez fort pour en arrêter la circulation, vous décretez une prime contre cette circulation. D'un autre côté avez-vous songé qu'en augmentant la quantité de numéraire, vous faisiez, par là même, hausser le prix des denrées ; et aviez-vous bien calculé l'influence que cette augmentation subite auroit sur le salaire des ouvriers, sur le commerce et sur les manufactures ?

Des Assignats sur les biens du clergé ! Mais vous deviez vous appercevoir que c'étoit une opération déja manquée, et que vous ne faisiez que renouveller avec moins d'avantage. . . . Car les premiers offroient cinq pour cent d'intérêt, et ceux-ci n'en portent que trois : or les premiers étoient libres avec un gros intérêt et personne n'en vouloit ; ceux-ci seront forcés avec un modique intérêt, et tout le monde courra après. — Oui ; mais le clergé alors n'étoit pas entièrement exproprié. — Dites plutôt que c'est vous-mêmes qui l'êtes ; car s'il est démontré que l'administration de vos 48000 municipalités et de vos 300 districts ne vous rendra jamais

la dixieme partie des salaires que vous avez fixés, s'il est démontré que vos nouvelles administrations, substituées tout-à-coup à l'ancienne, seroient encore une opération vicieuse, à ne supposer que de l'incurie, et sans compter même le gaspillage et les déprédations inévitables dans des gestions de cette espece, quel effet pouviez-vous attendre d'une expropriation qui, au lieu de vous enrichir, vous a évidemment appauvris? car c'est là, n'en doutez pas, la regle invariable du crédit ; et vous deviez bien vous attendre qu'avant de s'appuyer sur cette base, elle seroit scrupuleusement sondée. Qu'est-ce donc que cette expropriation que vous prônez ! cette expropriation inutile, cet acte d'une éminente injustice, qui a relâché tous les liens de la propriété ! et c'est cet acte scandaleux qui vous a paru plus attrayant pour la confiance que l'offre qui vous étoit si loyalement et si généreusement faite.

Quatre cents millions de papier-monnoie ! Lorsque vous avez en dettes, actuellement exigibles, plus d'un milliard à acquitter. Qu'avez-vous attendu d'une opération aussi partielle ? comment n'avez-vous pas vu que tant qu'il restera un gouffre immense qui ne sera pas rempli, l'imagination s'effraiera sans cesse de ce gouffre, et que la confiance se gardera bien d'aller se placer sur ses bords ? Comment n'avez-vous pas vu que les milliards qui vous restent à acquitter repoussoient sans cesse le cré-

dit pour les 400 millions que vous vouliez créer? comment n'avez-vous pas appris, par votre propre expérience, que c'est en croquant toutes vos opérations de finance que vous les avez toujours manquées? On vous voit comme des enfants dans les ténebres, qui tournent sans cesse autour du but sans pouvoir l'atteindre, ou qui le dépassent sans le connoître; et vous voulez que la confiance publique se compose de votre propre timidité; et c'est votre ignorance que vous nous donnez pour flambeau.

Enfin j'ai dit qu'une des grandes injustices de cette opération, c'est que vous faisiez retomber sur les propriétaires toutes les pertes dont vous vouliez préserver les hommes de finance. Cela n'est pas difficile à expliquer. Vous avez vu qu'un agent du fisc a reçu le capital de sa créance en papier-monnoie. Il en aura acquitté, dès ce moment, toutes ses dettes, si cela lui a fait plaisir. Je dis, si cela lui a fait plaisir, car ici toutes les chances sont en sa faveur contre son créancier. Si le papier est en hausse, si, pour mille livres de papier, il peut acheter pour douze cents livres d'écus, il est clair qu'il paiera alors en écus plutôt qu'en papier. Si au contraire le papier s'avilit, s'il s'avilit même au point de s'anéantir; non seulement il a pu s'acquitter au pair avec son papier, mais même si le capital qu'il a reçu en papier ne lui suffit pas,

avec

avec une petite somme en écus il achetera sur la place une forte somme en papier, avec laquelle il éteindra toutes ses dettes, et ruinera tous ses créanciers. Au moment où vous avez rendu votre décret, vous avez pensé aux créanciers du fisc; mais vous n'avez sûrement pas pensé à la position cruelle de tous les créanciers du royaume; de tous les propriétaires qui ont consenti des baux à ferme; de tous ceux qui ont fait des ventes de fonds, ou de grandes avances en argent ou en marchandises. Vous n'avez pas pensé au coup terrible que vous alliez porter à la bonne foi et aux mœurs; aux désordres que vous alliez introduire dans tous les marchés, dans toutes les fortunes. Cette opération vous a été conseillée; mais par qui? par des spéculateurs en état de faillite, des capitalistes obérés, ou peut-être encore par d'infâmes agioteurs, espece d'hommes toujours attirés par l'odeur de la ruine publique. Ainsi vous voyez que votre papier perdant circulera nécessairement de créance en créance, jusqu'à la derniere, et que ce n'est qu'à ce point d'arrêt qu'il pourra servir à acheter des biens du clergé; car si le dernier créancier, porteur de ce papier, ne trouve pas le moyen de le faire passer aux impositions publiques, il faudra bien qu'il prenne ce parti; mais alors il est évident qu'il supportera en perte toute la différence qui se trouvera entre la valeur nominative de son papier et

sa valeur réelle ; car si un bien, par exemple, peut s'acheter 20 mille francs en papier, et que je puisse me le procurer par le moyen de 10 mille francs en écus, la perte du dernier créancier, qui est forcé à devenir acheteur, est évidemment de moitié. Si au contraire il peut faire passer ce papier dans les impositions, il en arrivera de toutes les parties du royaume; toutes les caisses seront engorgées, tous les services de détail suspendus, et la machine politique menacée d'une dissolution entiere.

Ce que vous venez de voir dans une espece particuliere, étoit facile à appercevoir dans toutes. Comment n'avez-vous pas vu, dans tous les marchés, le vendeur voulant être soldé en écus, et l'acheteur ne voulant payer qu'en papier? comment n'avez-vous pas vu la confiance, dans toutes les lettres de change, altérée du moment que le débiteur seroit le maître de les solder avec celle des deux monnoies qui se trouveroit perdante à leur échéance? comment n'avez-vous pas vu l'intérêt de l'argent s'élever à un taux immodéré; toutes les fortunes exposées à des jeux de hausse et de baisse ; tous les mouvements vivifiants du commerce et de l'industrie, remplacés par les spéculations désastreuses de la cupidité et de l'agiotage; en un mot, tout le numéraire s'enfuyant à l'étranger, une misere générale et une désolation profonde ?

J'ai assez parlé de vos fautes, il seroit temps que je m'occupasse de vos ressources. Dans le nombre de ces ressources vous avez vu que je ne compte en aucune maniere le papier-monnoie, parceque je le regarde en effet, sous quelque forme qu'on le présente, comme le plus grand fléau que le génie fiscal des nations ait pu inventer. Et d'abord vous avez pu vous convaincre que le papier-monnoie avec intérêt est une absurdité, puisque, en supposant qu'il ait de la confiance, il est organisé de maniere à s'opposer à sa propre circulation; et qu'à supposer qu'il n'en ait pas, il a tous les autres défauts du papier-monnoie et de plus celui d'aggraver sans cesse, par l'accumulation des intérêts, le fardeau de la dette (1).

(1) On a dit beaucoup de mal des emprunts; certes il faut convenir qu'ils peuvent être très onéreux au gouvernement; mais d'ailleurs on ne peut disconvenir qu'ils ne soient très utiles à la chose publique, en ce qu'ils tendent à mettre dans la circulation une quantité de numéraire qui peut-être sans cela seroit demeuré enfoui. Mais du papier-monnoie portant intérêt tend bien plus directement à perdre un état, puisqu'au lieu de faire circuler le numéraire, il engage à le conserver, puisqu'au lieu d'alimenter le commerce, il tend à le détruire, puisqu'il détourne l'argent de toutes les opérations utiles pour le porter vers celles de l'agiotage, puisque son effet nécessaire est de rendre tous les emprunts excessifs et usuraires, puisqu'enfin

Le papier-monnoie sans intérêt me paroît beaucoup moins absurde ; et quand même il seroit aussi mauvais pour le corps de la nation, il est toujours bien moins onéreux pour le gouvernement, puisqu'en faisant semblant de payer et ne payant pas du tout, il se trouve néanmoins qu'au bout d'un certain temps, quand il faut payer réellement, on a gagné tous les intérêts.

Entre tous les papiers possibles, je ne vois donc que celui d'une banque qui puisse offrir de grandes ressources dans de certaines circonstances et dans des gouvernements stables (1). Mais dans un

---

il grossit sans cesse, au préjudice du gouvernement, la masse de la dette publique par tous les intérêts qu'il accumule. Or le dernier degré d'aveuglement est certainement celui où un état, qui doit se gêner pour sa libération, se gêne au contraire pour sa ruine, et où, décidé à se détruire, il paie pour sa propre destruction.

(1) Quoiqu'on l'ait confondu quelquefois avec le papier-monnoie, il a bien un autre caractere, puisque sa nature propre est de pouvoir être converti en écus à volonté. Un papier de cette espece ne doit donc jamais perdre, il ne peut que toujours gagner; il facilite et vivifie toutes les opérations du commerce, donne du liant et de la vélocité à tous ses mouvements, et devient une mine féconde de richesses et de prospérité. Mais pour cela il faut bien se garder d'en associer les opérations à la machine du gouvernement; elles en partageroient sans cesse les malaises, les inquiétudes et les revers. La confiance deviendroit d'autant plus timide à leur égard, qu'elle sentiroit plus sa foiblesse auprès d'une corporation qu'elle verroit intimement liée à la puissance

gouvernement nouveau, dans un gouvernement où des mains mal-habiles ou malveillantes n'ont su faire jusqu'à présent que de larges et profondes blessures; dans un gouvernement où l'on a armé tous les intérêts, et où il n'existe aucune force pour les contenir; dans un moment de désorganisation générale, où des classes puissantes nourrissent encore des espérances ennemies ou divergentes, et où la moindre commotion, soit extérieure, soit intérieure, suffiroit pour tout plonger dans l'abyme et dans le néant; à quoi serviroit toute espece de papier, à quoi serviroit même toute espece de projet partiel et isolé, qu'à nous approcher davantage de notre ruine, et à ajouter encore de nouvelles calamités à nos anciennes calamités.

Il faut le dire, dans l'état actuel des choses, on ne peut se dissimuler que des projets de cette espece, seront toujours nuls et insuffisants : ils seront

---

publique et contre laquelle elle n'auroit aucun moyen coërcitif assuré. Il est vrai qu'il se trouve des exceptions à cette regle, mais c'est lorsque le gouvernement est tellement robuste et bien constitué, qu'on le voit résister sans efforts à toutes les secousses des événements. Et puis il est vrai de dire que l'accoutumance apprivoise les hommes et captive leur jugement. Les Anglois voient depuis si long-temps leur banque fidele à ses engagements, qu'ils en concluent, je ne sais pas pourquoi, qu'elle le sera toujours : c'est cet homme des campagnes qui ne doute pas un moment que le soleil se levera le lendemain de la même maniere, uniquement parcequ'il l'a vu lever ainsi toute sa vie.

toujours nuls dans la position actuelle du roi, dans l'organisation actuelle du corps législatif, dans la situation actuelle des milices nationales et de l'armée; ils seront toujours nuls dans l'éréthisme violent de toutes les têtes, dans l'insurrection générale qu'on a excitée dans toutes les classes de citoyens; ils seront toujours nuls tant que la confiance, la douce confiance, verra toujours nos décrets abreuvés de fiel et baignés de larmes; en un mot, ils seront toujours nuls jusqu'à une révision amiable de toutes les choses (1), une recomposition des bons principes, une réconciliation de toutes les volontés et de tous les esprits. Car voilà la premiere base qu'on doit poser; sans cette base toutes les autres crouleront faute d'appui; sans cette base il n'est plus d'espoir et de salut pour la chose publique.

---

(1) Qu'est-ce que j'entends par cette recomposition, cette révision? c'est ce que je ne tarderai pas à publier.

FIN.